

TROIS DECRETS IMPORTANTS VIENNENT D'ETRE PUBLIES AU JOURNAL OFFICIEL

ILS CONCERNENT LA REMUNERATION DES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE C

*** DECRET N° 2021-1749 DU 22 DECEMBRE 2021** PORTANT RELEVEMENT DU MINIMUM DE TRAITEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE :

CE DECRET AUGMENTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022 LE MINIMUM DE TRAITEMENT FIXE PAR LA GRILLE REGISSANT LA REMUNERATION DE LA FONCTION PUBLIQUE.

LE DECRET FIXE LE MINIMUM DE TRAITEMENT, AUJOURD'HUI FIXE A L'INDICE MAJORE 340 (SOIT INDICE BRUT 367) A L'INDICE MAJORE 343 CORRESPONDANT A L'INDICE BRUT 371.

CE DECRET ALIGNE EGALEMENT L'INDICE DE REFERENCE DE L'INDEMNITE DE RESIDENCE DE CERTAINS AGENTS SUR CELUI DE L'INDICE MINIMUM DE TRAITEMENT.

*** DECRET N°2021-1818 DU 24 DECEMBRE 2021** MODIFIANT L'ORGANISATION DES CARRIERES DES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE C DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET PORTANT ATTRIBUTION D'UNE BONIFICATION D'ANCIENNETE EXCEPTIONNELLE :

CE TEXTE PROCEDE A LA MODIFICATION DU NOMBRE D'ECHELONS ET DE LA DUREE DE CERTAINS ECHELONS DES GRADES DE DIVERS CADRES D'EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CLASSES DANS LES ECHELLES DE REMUNERATION C1 ET C2. IL TIRE LES CONSEQUENCES DE CES EVOLUTIONS EN ADAPTANT LES MODALITES DE CLASSEMENT LORS DE LA NOMINATION DANS UN CADRE D'EMPLOIS DE FONCTIONNAIRES DE LA CATEGORIE B DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

IL PREVOIT ENFIN L'ATTRIBUTION D'UNE BONIFICATION D'ANCIENNETE EXCEPTIONNELLE D'UNE ANNEE.

*** DECRET N° 2021-1819 DU 24 DECEMBRE 2021** MODIFIANT DIVERS DECRETS FIXANT LES DIFFERENTES ECHELLES DE REMUNERATION POUR LES FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE C DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

CE TEXTE REVALORISE, A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022, L'ECHELONNEMENT INDICIAIRE AFFERENT AUX ECHELLES DE REMUNERATION C1, C2 ET C3 APPLICABLES AUX CADRES D'EMPLOIS RELEVANT DU DECRET C TYPE.

LES ECHELLES DE REMUNERATION DES CADRES D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE, DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE, DES SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET DU CORPS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE DE PARIS SONT MODIFIEES DANS LES MEMES CONDITIONS.

